

DÉPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BÉTHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Labourse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le dix-huit juin deux mille vingt-six, soit cinq jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la mairie ou publiées conformément à la loi.

Délibération
N°2026CM39

16^{ème} édition du salon de la
BD

Convocation du
18 juin 2026

Présents : Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Betty BEN, Johny GLAVIEUX, Annick SAVOLDELLI, André DEBROCK, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Ludovic RYCKELYNCK, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Stéphane LOUCHART, Alain DIENI, Stéphanie HABIBOVIC, Isabelle CAZIN, Rosanna GILLET DIDIO, Dorothée HAUER, Emilie MALAQUIN, Delphine LECOCQ.

Absent(e)s : Aimé ROUSSEY, Rosanna GILLET DIDIO, Delphine LECOCQ.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Alain COQUERELLE pouvoir à Claudie MARTEL, Johny GLAVIEUX pouvoir à Bernard PRUVOST, Frédéric DISSAUX pouvoir à Nicole CHASTENEZ, Stéphane LOUCHART pouvoir à Isabelle VANELLE, Dorothée HAUER pouvoir à Alain DIENI, Emilie MALAQUIN pouvoir à Betty BEN.

Secrétaire de séance : Isabelle CAZIN

Nombre de conseillers
en exercice :
23

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la 16^{ème} édition du salon de la BD aura lieu les 24 et 25 octobre 2026.

Conseillers présents :
14

Afin de mener à bien son organisation il propose, comme chaque année, un partenariat avec l'association « La Table Penchée » dont le siège social est situé 45, rue Joseph BOULIEZ 59490 SOMAIN.

Pour déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans la gestion, l'organisation et l'animation, il propose de signer une convention d'accompagnement.

L'objectif commun des deux parties est d'organiser, de développer et promouvoir le salon de la BD organisé par la commune, et de manière plus générale l'accès à la lecture et à la culture sous toutes leurs formes auprès des élèves de l'école élémentaire, des habitants de la commune et des environs.

Dans le cadre du « Salon de la BD 2026 », l'Association prendra en charge et organisera :

- La création de l'affiche du salon ;
- Des ateliers au sein de l'école élémentaire en amont du salon ;
- Des ateliers sur scène durant le week-end ;
- Les différents stands et ateliers ;
- La communication internet sur sites spécialisés et Facebook dédié au salon ;
- Le transport, l'hébergement, la restauration du soir et la rémunération des auteurs selon les tarifs de la charte ;
- L'achat des bandes dessinées pour le concours Maurice Carême de la meilleure BD.

La commune prendra en charge quant à elle :

- Les frais d'impression des supports de communication papier (affiches, livrets, flyers, etc.) ;
- Les frais de distribution sur les communes avoisinantes ;
- La communication radio et presse ;
- La remise des « Prix BD de l'école Maurice Carême » et « Prix des lecteurs du Cuivre »
- L'achat de fournitures diverses pour les ateliers ;
- Les frais de restauration durant le salon
- La location d'un chapiteau pour l'installation des stands.

Le budget prévisionnel à charge de l'association s'élevant à 18 382,00 € (dix-huit mille trois cent quatre-vingt-deux euros),

Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'assemblée :

- Le versement d'une première subvention avant le commencement du Salon d'un montant 13 000,00 € (treize mille cents euros).
- Le versement du solde, une fois le salon terminé. Ce solde sera calculé sur la base du budget définitif et sur présentation des justificatifs de dépenses et ce dans la limite du budget prévisionnel mentionné ci-avant.
- De solliciter et d'accepter l'encaissement de subventions et d'aides financières de partenaires ainsi que les encarts publicitaires dans le livret d'accueil du salon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « la table penchée ».
- **DÉCIDE** le versement de deux subventions à l'Association « La Table Penchée » :
 - Un premier acompte de 8 500 € (huit mille cinq cents euros) avant le commencement du salon.
 - Le solde une fois le salon terminé dans les conditions définies ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les Aides financières de la Société Française des Intérêts des Auteurs (SOFIA), de la Région des Hauts de France, du Département du Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et à signer tout document relatif à l'organisation du salon de la BD.
- **ACCEPTE** l'encaissement de subventions, d'aides financières et d'encarts publicitaires dont les prix Sont fixés comme suit :

Type d'encart	Coût
Logo sur la page partenaires du livret distribué dans les communes avoisinantes format A5 - 10 000 exemplaires	100 €
+ panneau publicitaire à l'entrée du salon format A4	
Logo sur la page partenaires du livret d'accueil format A5 - 500 Exemplaires	50 €
+ panneau publicitaire à l'entrée du salon format A4	

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Conformément aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

La secrétaire de séance



Isabelle CAZIN

Le Maire,



Philippe SCAILLIE

Plan de financement du 16^{ème} salon de la BD

Dépenses					H.T	T.T.C
Subvention versée à l'association La Table Penchée - co-organisateur	Achats	Affiche	833,33 €	1	833,33 €	1 000,00 €
		BD pour le Prix Maurice Carême et le Prix du Cuivre	18,96 €	33	625,68 €	660,09 €
	Rémunérations auteurs	Rémunération des auteurs en dédicace (1 jour 1/2)	412,56 €	15	6 188,40 €	6 188,40 €
		Rémunération de l'auteur - atelier scolaire (2 jours)	614,64 €	2	1 229,28 €	1 229,28 €
		Rémunération des auteurs et intervenants animations salon (1/2 journée)	310,47 €	3	931,41 €	931,41 €
		Rémunération des intervenants journée professionnelle (1/2 journée)	310,47 €	6	1 862,82 €	1 862,82 €
		Frais des auteurs	Transports (train-avion privilégiés)	2 625,00 €	1	2 625,00 €
	Hôtel		1 800,00 €	1	1 800,00 €	2 160,00 €
	Restauration dîner (2 à 4 soirs selon auteur)		1 000,00 €	1	1 000,00 €	1 200,00 €
	Frais association - conseiller littéraire		17 095,92 €	15%	2 564,39 €	3 077,27 €
Frais d'accueil des auteurs		Restauration déjeuner (2 à 4 jours selon auteur)	3 500,00 €	1	3 500,00 €	4 200,00 €
		Catering auteurs	900,00 €	1	900,00 €	1 080,00 €
Communication		Affiches	450,00 €	1	450,00 €	540,00 €
		Dépliant 10 000 exemplaires	650,00 €	1	650,00 €	780,00 €
		Livret accueil	680,00 €	1	680,00 €	816,00 €
		Publicité - encart magazine	333,00 €	1	333,33 €	400,00 €
		Marque-pages	250,00 €	1	250,00 €	300,00 €
		Frais de distribution	1 900,00 €	1	1 900,00 €	2 280,00 €
Achats		Fournitures ateliers	100,00 €	1	100,00 €	120,00 €
		Impression 3D trophées	160,00 €	1	160,00 €	192,00 €
		Prix	30,00 €	3	90,00 €	108,00 €
Location	Chapiteau		5 208,44 €	1	5 208,44 €	6 250,13 €
URSSAF	Contribution diffuseur		121,50 €	1	121,50 €	121,50 €
TOTAL					34 003,58 €	38 646,89 €

Recettes prévisionnelles	H.T.	T.T.C.
La Sofia - Aide aux actions culturelles et à la formation Coûts relatifs aux activités littéraires et aux actions de médiation, subvention de 50% au plus. Dépense subventionnable estimée : 26 860,77 € TTC	13 430,39 €	13 430,39 €
Conseil régional des Hauts-de-France - Dispositif Hauts-de-France en Fête Subvention selon barème - Dépense subventionnable estimée : 14 340,20€ HT	4 000,00 €	4 000,00 €
Conseil départemental du Pas-de-Calais - Aide aux salons du livre Salon du livre communal : 15% sous conditions (gratuité, respect de la charte des auteurs illustrateurs) - Avec plafond de dépenses de 15 000€ HT	2 250,00 €	2 250,00 €
Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane Parrainage communication 500€ TTC	500,00 €	500,00 €
Encarts publicitaires / Partenariat La Grand Librairie	750,00 €	750,00 €
Fonds propres - reste à charge ville de Labourse	13 073,19 €	17 716,51 €
TOTAL	34 003,58 €	38 646,89 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

2 JUL. 2026

ID : 062-216204800-20260624-2026CM39-DE

